Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 044-254400955-20260624-260624B_AXE1_14-DE

DEL n°260624B_AXE1_14

Extrait du Procès-Verbal des délibérations du

Bureau du 24 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin à 14h le bureau du syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière s'est réuni dans la salle de la Goélette dans la Maison du Port de Rozé, à Saint-Malo-de-Guersac, sur convocation du seize juin et sous la présidence de Monsieur Éric Provost, délégué de la communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire et président du syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière.

Délégués présents ou représentés :

MM. Bessière (en visioconférence), Clobert, Cochy, Demarty, Dumez, Fréour, Octor, Perrard, Provost (+ pouvoir de M. Lequerré), Séchet.

Délégués absents non représentés :

Mme Porcher.

MM. Guihéneuf, Louvrier.

Secrétaire de séance : M. Demarty

Avenant à la convention avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB)

Vu *la charte du Parc naturel régional de Brière et notamment ses mesures 1.4.3 « Réduire et maîtriser les pollutions domestiques, agricoles et industrielles » et 2.1.3 « Préserver et valoriser une agriculture au service de la biodiversité » ;*

Vu *les délibérations du bureau du Parc naturel régional de Brière en date du 25 septembre 2024 et du 11 décembre 2024 de candidature à l'appel à projet de l'OFB "zones sensibles" ;*

Considérant *la convention de subvention OFB-24-1504 relative au projet : Préserver la qualité de l'eau via la valorisation des externalités positives de l'élevage bovin laitier en AB et le renforcement des infrastructures agroécologiques (IAE) sur les sites Natura 2000 "Grande Brière, Marais de Donges et du Haut-Brivet " et l'aire d'alimentation de captage de la nappe de Campbon (44, Loire-Atlantique) ;*

Monsieur le président rappelle que, dans le cadre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2030, l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) pilote une action visant la réduction des produits phytopharmaceutiques et l'accompagnement à la transition du secteur agricole.

Les zones d'intervention prioritaires sont les zones dites sensibles où se croisent des enjeux liés à la santé humaine (aires d'alimentation de captages prioritaires, SAGE) et biodiversité (sites Natura 2000).

L'ambition est d'amplifier la mobilisation des outils MAEC (Mesure Agro-environnementale et Climatique) et PSE (Paiement pour services environnementaux).

.../...

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 044-254400955-20260624-260624B_AXE1_14-DE

Pour cela, en 2024, à travers un appel à projet, l'OFB a proposé d'accompagner 3 territoires démonstrateurs. La subvention maximale accordée est de 150 000 €. Les projets devaient répondre à 3 objectifs :

- Développer des coopérations entre les structures animatrices Natura 2000 et animatrices des aires de captage,
- Renforcer les pratiques et infrastructures agroécologiques favorables à la qualité de l'eau sur les aires de captage,
- Amplifier la mobilisation d'outils financiers permettant d'assurer des revenus complémentaires aux exploitants.

Le Parc naturel de Brière a été lauréat de l'appel à projet en partenariat avec l'entreprise Eurial (branche lait d'Agrial) et Foodpilot. Le projet a été présenté lors du bureau du 25 septembre 2024.

Le projet visait à :

1. Amélioration de la gestion des habitats et des espèces, notamment les prairies naturelles patrimoniales par une gestion extensive.
2. Intégration d'infrastructures agroécologiques (IAE) sur les exploitations AB des 4 communes.
3. L'évaluation des externalités positives liées de l'agriculture biologique en partenariat avec un organisme de recherche soutenu par le dispositif de thèse CIFRE
4. le développement d'outils type paiement pour service environnementaux public / privé sur le territoire.

Le budget total du projet était de 319 050 €, réparti selon le plan de financement suivant :

Nom du bénéficiaire	Montant	Montant des dépenses éligibles	Montant de l'aide OFB	Taux d'aide OFB
PNR	95 400 €	75 000 €	50 000 €	66,67 %
Eurial	84 900 €	68 695,78 €	50 000 €	72,78 %
Food Pilote	138 750 €	138 487,50 €	50 000 €	36,10 %
Total	319 050 €	282 183,28 €	150 000 €	53,16 %

Suite à des difficultés dans la mise en œuvre du programme de recherche par Foodpilot ainsi qu'une campagne parangonnage auprès de territoire portant des dispositifs de PSE, **Monsieur le président propose** de modifier le projet.

Les actions suivantes sont supprimées :

- programme de recherche porté par une Thèse CIFRE chez Foodpilot
- Frais d'analyses et d'expertises associés porté par Eurial

et remplaceées par :

- des frais d'analyses de sols porté par Eurial
- d'une prestation d'accompagnement à l'animation de collectif sur le pâturage porté par le PNR
- une prestation d'étude de faisabilité sur le développement des dispositifs PSE public / privé porté par le PNR

Le pilotage de l'étude est confié au PNR de Brière. L'étude sera confiée à un prestataire dans le cadre d'un marché public. Les subventions OFB associées au programme de recherche seront affecté au PNR pour couvrir les frais de l'étude.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 044-254400955-20260624-260624B_AXE1_14-DE

Suite à ces modifications, **Monsieur le président propose** le nouveau plan de financement ci-dessous:

Nom du bénéficiaire	Montant	Montant des dépenses éligibles	Montant de l'aide OFB	Taux d'aide OFB
PNR	167 400 €	147 000 €	115 350 €	78,5 %
Eurial	50 100 €	41 256, 24 €	33 000 €	80 %
Food Pilote	5 000€	5 000 €	1 650 €	33 %
Total	222 500 €	193 256,24 €	150 000 €	77 %

Le montant global du projet est de 22 500 au lieu de 319 050 €. La subvention de l'OFB est inchangée (150 000 €). Elle couvre 67 % des dépenses.

Ces modifications nécessitent la signature d'un avenant à la convention de partenariat avec l'OFB ainsi que la résiliation de la convention avec Foodpilot.

Après avoir pris connaissance des modifications du projet, et en avoir délibéré, les membres du Bureau du Parc décident à l'unanimité, par vote à main levée,

- **De valider le plan de financement modifié,**
- **D'autoriser le Président à résilier la convention avec Foodpilot,**
- **D'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention avec l'OFB et les documents permettant la mise en oeuvre du projet,**
- **D'autoriser le lancement d'un marché de prestation pour la réalisation de l'étude de faisabilité à la mise en place du PSE.**

Parc naturel régional de Brière
Centre administratif
Ile de Fédrun
214, rue du Chef de l'Ile
44720 Saint-Joachim
Tél. : 02.40.91.68.68
Fax : 02.40.91.60.58
e.mail : info@parc-naturel-briere.fr

Eric PROVOST
Président du SM Parc Naturel Régional Brière
17 juil. 2026

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.